

Faculté de médecine



INTR2380 Législation en matière de denrées alimentaires

[15h] 2 crédits

Enseignant(s): Jean-Marie Ketelslegers
Langue d'enseignement : français
Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Rendre l'étudiant capable de : - acquérir une compréhension globale et intégrée de la structure et des principes de la législation touchant à la réglementation en matière de denrées alimentaires; - acquérir une connaissance de l'impact des réglementations internationales (OMS; CEE) sur le droit alimentaire national; - acquérir une compréhension de la dynamique d'évolution du droit alim. com. (CEE) et national; - analyser les principales mesures fixées par la législation communautaire (CEE) et nationale en matière de denrées alimentaires; - apprécier l'impact des mesures du droit alimentaire sur la protection de la santé et l'information du consommateur; - intégrer les notions de droit alimentaire avec les données de l'enseignement relatif à l'hygiène alimentaire.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

- I. Instances internationales et nationales impliquées dans l'établissement de la législation relative aux denrées alimentaires.
 - a) Organisations internationales influençant l'évolution du droit alimentaire.
 - b) Législation belge.
- II. Présentation et discussion de la loi cadre du 24.1.77 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits.
- III. Notions relatives à la législation sur l'expertise vétérinaire.
- IV. Législation relative à la composition et la dénomination des denrées alimentaires (présentations et discussions de sujets sélectionnés).
- V. Législation d'application générale.

Résumé : Contenu et Méthodes

Cours magistral avec exercices exemplatifs destinés à faire vérifier par les étudiants l'application de la loi.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Evaluation : Examen écrit suivi d'une analyse critique des réponses, en présence de l'étudiant. //
 Support : Syllabus spécifique du cours.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

NUT21 Première licence en sciences biomédicales (nutrition humaine)

Obligatoire